

ANNEXE 1

**Critères de sélection et
modalités de cotation**

2020

1- Critères de complétude

L'ensemble des documents mentionnés dans le cahier des charges doit être impérativement joint au dossier de candidature qui ne saurait être instruit en cas d'absence de l'un ou plusieurs d'entre eux.

2- Critère d'éligibilité

Il s'agit des critères minimum pour lesquels l'ARS Grand-Est n'accepte pas de variante :

- Respect des RBPP formulées par l'HAS et l'ANESM ;
- Mise en œuvre du SESSAD au premier trimestre 2021 ;
- Respect du coût à la place sur la base d'un coût moyen à la place compris entre 17 000 et 21 000 € en fonction du type de déficience ;
- Présentation d'un budget équilibré.

3- Critères d'évaluation

Critères	Informations attendues	Cotation	
1. Territoire	Pertinence de la couverture territoriale	5	
2. Population / Activité	Pertinence de la population ciblée au regard des besoins. Activité : File active, nombre de séances par place	10	
3. Stratégie, gouvernance et pilotage du projet	Expérience du promoteur (notamment sur la nature des interventions intégrées au cahier des charges), cohérence du projet associatif ou d'établissement avec les interventions recommandées, connaissance du territoire et du public	10	
4. Prestations proposées	Projets personnalisés d'accompagnement conformes à la description des RBPP : évaluation, réévaluation, co-construction avec l'enfant/l'adolescent et la famille, interventions mises en œuvre à partir des évaluations	13	
	Importance donnée à l'inclusion sociale : scolaire, préprofessionnelle, de culture et loisirs et prise en compte du parcours de l'enfant : possibilité d'évoluer entre les modalités d'accompagnement en fonction de ses besoins	13	
	Participation et soutien de la famille et de l'entourage dans l'accompagnement mis en place et au titre des droits des usagers (loi 2002-2)	9	
5. Moyens humains	Ressources humaines : adéquation des compétences avec le projet global, plan de formation continue, supervision des équipes.	10	
6. Modalités de partenariat	Coordination avec les acteurs : Education Nationale, libéraux, acteurs médico-sociaux, etc	12	
	Nature et modalités de partenariats garantissant la continuité des parcours (conventions ou autres...)	5	
7. Maîtrise économique du projet	Budget prévisionnel de fonctionnement, analyse pluriannuelle de l'activité prévisionnelle en faisant le lien avec l'étude de besoins	8	
8. Calendrier	Mise en œuvre au premier trimestre 2021	5	
TOTAL		100	100

/// ARS Grand Est

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071
54036 Nancy Cedex
Standard régional : 03 83 39 30 30

www.grand-est.ars.sante.fr

